

Maladie

BOUCHES-DU-RHÔNE

Numéro de l'assuré : 2 88 06 99 123 453 23

Nom de l'assuré :

KYSLENKO Yulila

Attestation de droits à l'assurance maladie et à la Complémentaire santé solidaire

Valable du 04/04/2023 au 30/04/2024 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

Organisme de rattachement sécurité sociale 01 131 8952		Code gestion 89	N° de sécurité sociale de l'assuré (à utiliser pour tous les bénéficiaires ci-dessous)	Modulation du ticket modérateur	
CPAM 13 13421 MARSEILLE CEDEX 20			2 88 06 99 123 453 23		
N°	Organisme complémentaire				
01	CPAM DES BOUCHES DU RHONE 13000 MARSEILLE				

Bénéficiaire(s) <i>nom de famille suivi d'un éventuel nom d'usage</i>	N° de sécurité sociale <i>(pour information)</i>	Né(e) le/rang	N° ordre OC	Date début de la Complémentaire	Date fin de la Complémentaire
KYSLENKO Yulila a déclaré un médecin traitant CSS sans participation financière du 01/05/2023 au 30/04/2024	2 88 06 99 123 453 23	12/06/1988 1	01	04/04/2022	30/04/2024
BASHTAN Arina a déclaré un médecin traitant CSS sans participation financière du 01/05/2023 au 30/04/2024	2 07 08 99 155 651 71	27/08/2007 1	01	04/04/2022	30/04/2024

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.

Conformément au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès du Directeur de votre organisme d'assurance maladie ou de son Délégué à la Protection des Données. En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1, et suivants du Code Pénal). En outre, la falsification ou l'établissement de faux documents, ainsi que l'utilisation de tels documents sont passibles d'une pénalité financière au titre des articles L.114-17-1 du Code de la Sécurité Sociale.